



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 29 mars 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1er mars 2017, à 8 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1170206002

Accorder un contrat à Solotech inc., pour la fourniture d'équipements et l'installation de systèmes de vidéo-comparution à la cour municipale- Somme maximale de 351 984,47 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15256 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie - 1171629001

Autoriser la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2024, sans dépense additionnelle, de la convention d'entiercement aux fins de mise en dépôt fiduciaire convenue avec FinLogik inc. (CE11 1550) - Approuver le projet de modification de la convention d'entiercement à cet effet

### 20.003 Contrat de construction

CE Lachine , Direction des travaux publics - 1177436002

Accorder un contrat à Les entreprises Canbec construction inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et de voirie sur la rue Broadway entre la 35e et la 36e Avenue dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 326 117,21 \$, taxes incluses (contrat: 326 117,21\$ + incidences: 0 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1631 (4 soumissionnaires)

### 20.004 Contrat de services professionnels

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174426001

Autoriser une dépense additionnelle de 30 882,77 \$, pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal, dans le cadre du contrat à Arkéos inc. (CE15 1969), majorant ainsi le montant total du contrat de 183 345,04 \$ à 214 227,81 \$, taxes incluses - Approuver le projet de convention modifiant la convention de services professionnels

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.005** Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1172923001

Amender la convention de services professionnels concernant le mandat donné à la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Cour supérieure relatif à la contestation du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) et réserver à cette fin une somme de 213 000 \$ excluant les taxes, portant la dépense liée à ce mandat à 275 000 \$

**20.006** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970001

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue » dans le cadre de l'Entente Ville-MIDI 2016-2017 et de l'édition 2016 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ) - Approuver le projet de convention à cet effet

**20.007** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1175175002

Accorder un soutien financier de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2017 du Concours des prix ESTim - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'eau - 1172839001

Aliéner à titre gratuit, en faveur de la municipalité des Îles-de-la Madeleine, un appareil d'écoute et un corrélateur, le tout d'une valeur approximative de 22 777 \$, taxes incluses, afin de les aider dans la détection et le dépistage des fuites d'eau

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1177389001

Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 10 099 documents périmés et abimés du Bibliobus par les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, d'Ahunatic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suite à la cessation des activités du service de Bibliobus comprenant principalement des livres jeunesse ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »

### 30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.004 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service de l'eau - 1162839004

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2017 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000 \$ à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1160580002

Autoriser un virement budgétaire de 423 600 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications afin de permettre la mise en place de la phase III de la transformation organisationnelle du Service et aussi de répondre aux besoins générés par la nouvelle présence numérique à la Ville de Montréal - Ajuster la base budgétaire du Service des communications, pour les années 2018 et subséquentes soit de 893 800 \$

**30.006** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des finances , Dépenses communes - 1176335003

Mandater le Bureau des régimes de retraite de Montréal afin de procéder au transfert des actifs du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle (le "Régime LaSalle") au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal (le "Régime Montréal") à la suite de la décision de Retraite Québec d'autoriser cette fusion, de transférer l'administration de tous les participants du Régime LaSalle à la Commission du Régime Montréal et, par le fait même, de procéder à la radiation de l'agrément du Régime LaSalle

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Domaine public

CE Service de la concertation des arrondissements - 1175086001

Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C visant à classer les sites selon des catégories

### 40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1162803001

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs, une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 7 676 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 20e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 11 mai 2017

### 40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**50.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**50.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Denis Coderre, Maire

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 0247**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> mars 2017 en y retirant les articles 30.003 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 0248**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 99 327,98 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Vidolo Excavation ltée (CA14 25 0069), majorant ainsi le montant total du contrat de 292 141,12 \$ à 391 469,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1174730001

---

**CE17 0249**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à OCR Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition d'antennes lecteurs et contrôleurs ViVOpay Kiosk III pour le système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 351,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15748 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1174368002

---

**CE17 0250**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons provenant de différentes matrices;
- 2- d'accorder à *Maxxam Analytique International Corporation*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15543 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1177315001

---

**CE17 0251**

Vu la résolution CA17 240018 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 14 février 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et la plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 151 648,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-001;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1166071006

---

**CE17 0252**

Il est

RÉSOLU :

de ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales, dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 500 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché » produit par ledit ministère et joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167287010

---

**CE17 0253**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide d'auscultation des voies cyclables;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1161637004

---

**CE17 0254**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 6 700 \$, au Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT) pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> Conférence internationale sur les méthodes d'enquêtes en transport qui se déroulera à la Ville d'Estérel du 24 au 30 septembre 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166087001

---

**CE17 0255**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 49 479 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'année 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1174217001

---

**CE17 0256**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de monsieur Yves-Pascal Dion et de madame Danielle Plamondon, des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 104 138 \$;
- 2- d'autoriser l'émission, par le Service des finances, de reçus officiels aux fins d'impôt aux donateurs, pour un montant total de 104 138 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3- d'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de monsieur Yves-Pascal Dion, pour une valeur de 65 449 \$ et de madame Danielle Plamondon, pour une valeur de 38 689 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1173426001

---

**CE17 0257**

Vu la résolution CA17 19 0032 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 février 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de s'engager à maintenir les parcelles de terrains décrites au dossier décisionnel, situées au sud du boulevard Saint-Joseph, le long de la rive du fleuve Saint-Laurent, à des fins non lucratives publiques;
- 2- de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour finaliser les transactions requises en vue de la régularisation d'empiètements sur le domaine hydrique de l'État par bail ou par acquisition.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1162344001

---

**CE17 0258**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 101,05 \$ relativement au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif et Responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part à la Foire du livre de Bruxelles, qui se tiendra à Bruxelles (Belgique) du 7 au 10 mars 2017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176849001

---

**CE17 0259**

Vu la résolution CA17 090006 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 13 février 2017;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 16 101 \$, provenant de La Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171082001

---

**CE17 0260**

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 20 novembre 2017, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1177017001

---

**CE17 0261**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser la production de la demande reconventionnelle pour la Ville de Montréal contre La Compagnie de construction Édilbec inc. afin d'obtenir le recouvrement des frais de pénalités de retard et le coût des déficiences non corrigées par Édilbec inc.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1176684001

---

**CE17 0262**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'approuver le règlement 720-110-1 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier certaines dispositions spécifiques applicables à la zone H306, adopté le 21 novembre 2016, par le conseil municipal de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver le règlement 720-110-2 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'augmenter à quatre (4) le nombre d'étages maximum dans la zone H306, adopté le 21 novembre 2016, par le conseil municipal de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3- d'approuver le règlement 720-110-3 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'éliminer certaines classes d'usages, augmenter à quatre (4) le nombre d'étages maximum, modifier les normes sur les bâtiments, l'implantation, les dimensions de terrain et les rapports de densité dans la zone H306, adopté le 21 novembre 2016, par le conseil municipal de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166968006

---

**CE17 0263**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Véronique Doucet à titre de directrice du Service du développement économique dans la classe salariale FM13 (minimum : 145 028 \$ - maximum normal : 181 286 \$ - maximum mérite : 217 543 \$) à compter du 20 mars 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1176120002

---

**CE17 0264**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal intitulé « Jeunes et itinérance – Dévoiler une réalité peu visible ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1167181008

---

**CE17 0265**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « L'itinérance des femmes à Montréal – Voir l'invisible ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174233001

---

**Levée de la séance à 8 h 52**

70.001

---

Les résolutions CE17 0247 à CE17 0265 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1170206002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Solotech inc., pour la fourniture d'équipements et l'installation de systèmes de vidéo-comparution à la cour municipale, pour une somme maximale de 351 984,47 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (#16-15256) - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements et l'installation de systèmes de vidéo-comparution à la cour municipale, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 351 984,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #16-15256;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 95,61 % par l'agglomération, pour un montant de 336 532,35 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-17 10:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170206002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Solotech inc., pour la fourniture d'équipements et l'installation de systèmes de vidéo-comparution à la cour municipale, pour une somme maximale de 351 984,47 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (#16-15256) - (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du virage vers la ville intelligente et numérique, la cour municipale entre dans une phase de virage majeur vers une cour numérique, accessible et sans papier. Ce virage permettra à la cour municipale de maintenir et moderniser les services ainsi que d'assurer à la population de l'agglomération de Montréal, les services d'une cour municipale numérique accessible, moderne et efficace, et une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'île de Montréal.

Le programme se décline principalement en trois volets:

- Le déploiement d'un portail pour les citoyens et pour les partenaires juridiques;
- La mise en place d'un système intégré et la revue des processus;
- La modernisation des salles de cours.

La modernisation des salles de la cour municipale inclut la mise en place d'un système de vidéo-comparution. L'objectif est notamment, de réduire les déplacements des personnes (détenus) appelées à comparaître entre les centres opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la cour municipale.

Afin de pouvoir répondre aux objectifs d'affaires du programme de cour municipale numérique, le Service des technologies de l'information (Service des TI), en collaboration avec la cour municipale et le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), a lancé l'appel d'offres public no. 16-15256.

Cet appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 11 juillet 2016 et a été ouvert le 3 octobre 2016. La durée de la publication a été de 85 jours calendrier. Le délai de validité des soumissions a été prolongé jusqu'au 15 mai 2017. Des délais supplémentaires ont été requis pour l'octroi ce dossier afin de permettre au SPVM de compléter le processus d'enquête de sécurité exigé pour les

dossiers de sécurité publique. Cette enquête a été complétée pour l'adjudicataire avec succès.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 14 addendas ont été publiés:

No. addenda	Date	Portée
1	2016-07-18	Précisions suite à des questions techniques et nouveau bordereau
2	2016-07-22	Report de la date d'ouverture
3	2016-07-26	Précisions suite à des questions techniques
4	2016-07-29	Précisions suite à des questions techniques
5	2016-08-17	Report de la date d'ouverture de l'appel d'offres au 14 septembre 2016
6	2016-09-02	Précisions suite à des questions techniques
7	2016-09-07	Report de la date d'ouverture de l'appel d'offres au 19 septembre 2016 et précisions suite à des questions techniques
8	2016-09-08	Précisions concernant le numéro de l'addenda paru le 7 septembre 2016 (7 au lieu de 6) et sur une réponse technique fournie lors de l'addenda 6
9	2016-09-09	Remplacement de la Politique de gestion contractuelle en vigueur depuis le 20 juin 2013 par celle entérinée par la Ville de Montréal le 25 août 2016
10	2016-09-12	Réponse à une question technique et remplacement du bordereau de soumission
11	2016-09-15	Précisions suite à des questions techniques
12	2016-09-23	Report de la date d'ouverture de l'appel d'offres au 3 octobre 2016 et information concernant la date limite de réception de questions
13	2016-09-26	Précisions suite à des questions techniques
14	2016-09-28	Précisions suite à des questions techniques

Puisque les besoins de la cour municipale représentent une niche dans le marché de l'audio-visuel et que la Ville possède une expérience limitée en ce domaine, plusieurs addendas ont été publiés afin de répondre aux demandes pour clarifier les critères techniques et de s'assurer que les offres soumises répondent aux besoins de la cour municipale numérique.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Solotech inc., pour la fourniture d'équipements et l'installation de systèmes de vidéo-comparution à la cour municipale pour une somme maximale de 351 984,47 \$ taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

L'octroi de ce contrat permettra à la Ville de faire l'acquisition et l'installation de systèmes de vidéo-comparution. Il inclut une garantie ainsi que le service d'entretien pour une période de 5 ans. Les équipements seront installés à la cour municipale et aux centres opérationnels du SPVM. Dix-sept (17) postes de vidéo-conférence, vidéo-comparution et de visio-parloir sont nécessaires :

- 7 postes de visio-parloir qui permettent aux avocats de communiquer avec les détenus, dont quatre dans les centres opérationnels et trois à la cour municipale;
- 4 postes de vidéo-comparution qui permettent aux détenus de comparaître à partir des centres opérationnels;
- 6 postes de vidéo-conférence qui permettent de recevoir la communication de la vidéo-comparution des détenus dans les salles de la cour municipale de Montréal.

Un projet pilote avec un centre opérationnel et une salle de la cour municipale sera effectué avant le déploiement complet de la solution afin de démontrer que la solution est viable dans les environnements de la Ville et du SPVM.

## JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat à la firme Solotech inc. assurera la disponibilité de ressources matérielles et techniques nécessaires à la réalisation des livrables concernant la modernisation des salles de la cour municipale et permettra l'atteinte des objectifs d'affaires prévus pour le projet de cour municipale numérique.

En effet, au cours de la période 2014-2016, il y a eu plus de 7000 comparutions annuellement (7098 en 2014, 7045 en 2015 et 7545 en 2016), qui ont requis un déplacement physique.

La mise en place d'un outil de vidéo-comparution permettra d'obtenir un processus plus fluide et plus rapide pour le personnel du SPVM et de la cour municipale, et se traduira par une baisse de l'ordre de 50% des déplacements des détenus des centres opérationnels vers la cour municipale, en plus des bénéfices suivants :

- Une optimisation de l'utilisation des salles d'audience;
- Une réduction des frais de transport des détenus;
- Une réduction des risques liés au transport des détenus.

Dans le cadre de cet appel d'offres, il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges et quatre entreprises ont déposé une soumission, ce qui représente 21% des preneurs. Les quatre offres ont été déclarées conformes.

Les raisons pour lesquelles les preneurs du cahier de charges n'ont pas déposé de soumission se résument ainsi:

- Une firme déclare que le délai était insuffisant;
- Une autre firme mentionne que son carnet de commandes est complet;
- Une firme mentionne que des clarifications additionnelles étaient souhaitées;
- Une firme a pris possession du devis afin de le transférer à un partenaire certifié;
- Les autres firmes n'ont pas répondu.

Suite à l'évaluation de la conformité technique des soumissions, la firme Solotech Inc. a été retenue selon le critère du plus bas prix.

### Présentation des résultats:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (sans taxes)	Autre (préciser)	Total (avec taxes)
Solotech inc.	306 140,00 \$		351 984,47 \$
XYZ Technologie Culturelle inc.	311 269,00 \$		357 881,53 \$



TOTAL	184 509,33 \$	113 189,05 \$	41 868,79 \$	6 208,65 \$	6208,65 \$	351 984,47 \$
-------	------------------	------------------	--------------	-------------	------------	------------------

#### Dépenses capitalisables:

La dépense de 320 941,22 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet investi 70025 - Cour municipale numérique.

Le montant maximal de 293 062,11 \$, net de taxes, sera entièrement financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

#### Dépenses non capitalisables:

La dépense de 31 043,25 \$, taxes incluses (28 346,63 \$ net de taxes) sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputée au budget d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En réduisant le nombre de déplacements par véhicules automobiles entre les centres opérationnels et la cour municipale, cela contribue ainsi à réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES), ce qui est en parfaite adéquation avec la première priorité d'intervention du plan de développement Montréal durable 2016-2020.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat permettra à la Ville de continuer les travaux visant la mise en place de la cour municipale numérique.

La vidéo-comparution compte plusieurs bénéfices, notamment :

- L'optimisation de l'utilisation des salles d'audience par la réduction du déplacement des détenus;
- La réduction du risque entraîné par le déplacement des détenus d'un étage à l'autre et d'un bâtiment à l'autre;
- La diminution des coûts de déplacement (policiers, fourgons, détention requise).
- La réduction des délais d'attente du citoyen relatif au traitement de son dossier ainsi qu'à toutes les étapes de la procédure légale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Présentation du dossier au CE: 29 mars 2017;
- Acquisition du matériel et installation: avril 2017.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 17 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabrina RASSY  
Conseillère analyse et contrôle

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-20

Réjean GAGNÉ  
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour municipale

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gervais THIBAULT  
Directeur - Centre d'expertise plateformes et infrastructures et Solutions d'affaires sécurité publique et justice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Approuvé le :** 2017-01-23

**Approuvé le :** 2017-03-15



**Dossier # : 1171629001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2024, sans dépense additionnelle, de la convention d'entiercement aux fins de mise en dépôt fiduciaire convenue avec la firme FinLogik inc. et approuver le projet de modification de la convention d'entiercement à cet effet.

IL EST RECOMMANDÉ :

- d'autoriser la prolongation de la convention d'entiercement aux fins de mise en dépôt fiduciaire convenue avec la firme FinLogik inc. jusqu'au 31 décembre 2024, et ce sans dépense additionnelle;
- d'approuver à cette fin le projet de modification à la convention d'entiercement;
- de désigner Me Patrick Fluet, notaire en exercice à la Direction des affaires civiles, pour agir à titre de dépositaire aux fins et pour la durée prévue à la convention d'entiercement, et, en cas de démission de ce dernier, de désigner Me Caroline Boileau, notaire en exercice à la Direction des affaires civiles, pour agir à titre de dépositaire pour la durée restante à la convention d'entiercement.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-14 10:10

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171629001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2024, sans dépense additionnelle, de la convention d'entiercement aux fins de mise en dépôt fiduciaire convenue avec la firme FinLogik inc. et approuver le projet de modification de la convention d'entiercement à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») a accordé le 22 juin 2006 et renouvelé le 29 mai 2014, un contrat avec la firme FinLogik inc. (ci-après «FinLogik»)(anciennement connue sous le nom de Finrad inc.) couvrant les services concernant le développement et l'exploitation du système de gestion de la dette et des placements « SGD », l'acquisition des licences de support et de maintenance du logiciel pour une durée de cinq ans. Le contrat actuellement en vigueur comporte également, à la clause 10.13, un prolongement automatique de cinq (5) années, à compter du 1er janvier 2020, à moins d'un avis écrit contraire de la Ville, portant l'échéance finale du contrat au 31 décembre 2024. Comme les codes sources (codes informatiques) de ce logiciel ainsi que les programmes, les applications et documentations qui en font partie, ne sont pas la propriété de la Ville et qu'ils sont nécessaires afin d'assurer la pérennité de cette application dans l'éventualité où FinLogik cesserait ses activités, nous nous devons d'avoir accès à ces documents et informations pour s'assurer de la continuité de ce logiciel.

Selon les termes de la convention d'entiercement signée entre FinLogik et la Ville le 4 octobre 2011, FinLogik doit remettre la dernière version de ces codes sources (codes informatiques), programmes et documentation s'y rattachant en mains tierces auprès d'un notaire désigné par la Ville à titre de dépositaire afin que celle-ci soit protégée. Cette convention d'entiercement viendra à échéance le 5 mai 2017.

Il y a donc lieu de prolonger la durée de la convention d'entiercement, afin que la date d'échéance de la convention d'entiercement soit la même que celle stipulée au contrat de support et maintenance, soit le 31 décembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0254 - 29 mai 2014: Accorder un contrat de gré à gré à Finlogik inc. pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel SGD (Système pour la gestion de la dette et des placements), pour la période du 5 mai 2014 au 31 décembre 2019, au montant de 1 586 350,30\$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services à cette fin  
CG13 0073 - 21 mars 2013: Autoriser une dépense additionnelle de 119 314,43\$ taxes

incluses / approuver le projet d'addenda no 3

CE11 1550 - 28 septembre 2011: Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à une convention d'entiercement aux fins de mise en dépôt fiduciaire convenue avec la firme Finlogik et accepter les stipulations conclues en faveur de la Ville

CG11 0252 - 25 août 2011: Autoriser une dépenses additionnelle de 249 000\$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2

CG09 0312 - 27 août 2009: Autoriser une dépense additionnelle de 77 144,15 \$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1

CG06 0254 - 22 juin 2006: Octroi d'un contrat à la firme Finrad inc. pour l'acquisition d'un logiciel requis dans le cadre du projet de développement d'un système de gestion de la dette et des placements, l'acquisition de licence de support, au prix approximatif de 1 800 197,31\$ / Approbation d'un projet de convention

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but de recommander au comité exécutif d'autoriser la modification de la convention d'entiercement (aux fins de mise en dépôt fiduciaire), en vigueur avec la firme FinLogik, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2024, étant la date d'échéance du contrat de support et de maintenance du logiciel SGD. De plus, le comité exécutif désigne un notaire de la Ville afin d'agir à titre de dépositaire aux fins et pour la durée ainsi prolongée de la convention d'entiercement.

## **JUSTIFICATION**

Cette convention d'entiercement (aux fins de mise en dépôt fiduciaire) des codes sources (code informatiques) et autres éléments accessoires importants convenue entre FinLogik, la Ville et le notaire-fiduciaire, protège la Ville en assurant la pérennité de cette application informatique, advenant la faillite, la liquidation, la dissolution ou le défaut d'agir de FinLogik.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucuns frais ne sont facturés à la Ville par FinLogik pour l'exécution de la mise en dépôt fiduciaire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette convention d'entiercement est essentielle afin d'assurer la continuité des processus d'affaires couverts par les modules du système de gestion de la dette et des placements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La convention d'entiercement, une fois modifiée quant à sa durée, demeurera en vigueur jusqu'au trente et un (31) décembre deux mille vingt-quatre (2024) et pourra prendre fin à toute autre date convenue entre FinLogik et la Ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole VEILLEUX  
C/d gest.dette & tresorerie

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-03-08

Carole VEILLEUX  
C/d gest.dette & tresorerie

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2017-03-09

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2017-03-09

**Dossier # : 1177436002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les entreprises Canbec construction inc., pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et de voirie sur la rue Broadway entre la 35 <sup>e</sup> et la 36 <sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 326 117,21 \$, taxes incluses (contrat: 326 117,21\$ + incidences: 0 \$) - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1631 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

D'accorder le contrat à la firme Les Entreprises Canbec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et de voirie sur la rue Broadway entre la 35<sup>e</sup> Avenue et la 36<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 326 117,21 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1631;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 09:26

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177436002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à "Les entreprises Canbec construction inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et de voirie sur la rue Broadway entre la 35e et la 36e Avenue dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 326 117,21 \$ contingences et taxes incluses (contrat: 326 117,21\$ + incidences: 0 \$). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1631 – Quatre (4) soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'eau de la rue Broadway entre la 35e et la 36e Avenue, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est du bouclage sur la 36e Avenue. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 10 février 2017 au 28 février 2017. La durée de publication a été de 18 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 27 juin 2017.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 326 117,21 \$ toutes taxes incluses à la firme Les entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Broadway entre la 35e et la 36e Avenue dans l'arrondissement de Lachine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE16 0886 (1 juin 2016)** - Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans divers rues locales de l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 452 771,55 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (362 217,24 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (90 554,31 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1604 (contrat SPG-1603-04) – Huit (8) soumissionnaires

**CA17 19 0013 (16 janvier 2017)** - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets sur le réseau routier artériel, dans le cadre du Programme de réfection routière 2017 de l'arrondissement de Lachine

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc ainsi que de chaussée et trottoirs de la rue Broadway entre 35e et 36e Avenue.

Les travaux prévus, comprennent essentiellement :

- Enlèvement du pavage existant;
- Reconstruction d'une partie de la fondation de la chaussée et de sections de trottoirs existants;
- Travaux de pavage;
- Désaffectation d'une conduite d'aqueduc;
- Remplacement d'entrées de services d'eau potable;
- Remplacement de bornes-fontaines;
- Bouclage d'aqueduc;
- Ajout de vannes.

L'ensemble des travaux est prévu pour l'année 2017, toutefois, la deuxième couche de pavage aura lieu un (1) an après la fin des travaux.

## JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de réfection des conduites d'aqueduc de la rue Broadway entre la 35e et la 36e Avenue par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Le processus de soumission s'est déroulé du 10 février 2017 au 28 février 2017 et quatre (4) soumissionnaires ont déposé. Après analyse, les quatre (4) soumissionnaires sont conformes.

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1631 (contrat S-1603), le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

<b>Firmes</b>	<b>Prix (taxes incl.)</b>	<b>Contingences (taxes incl.)</b>	<b>Total (taxes incl.)</b>
Les entreprises Canbec construction inc	296 470,19 \$	29 647,02 \$	326 117,21 \$
Constructon BAU-VAL Inc	315 468,41 \$	31 546,84 \$	347 015,25 \$
Les Entreprises Cogeneux Inc.	331 242,98 \$	33 124,30 \$	364 367,27 \$
Pronex Excavation Inc.	375 695,97 \$	37 569,60 \$	413 265,56 \$
<b>Estimation</b>	<b>261 372,67 \$</b>	<b>26 137,27 \$</b>	<b>287 509,93 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b>			<b>362 691,32 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>11,22%</b>
<b>Écart entre la moyenne et l'estimation (%)</b>			<b>26,15%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>			<b>87 148,35 \$</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>			<b>26,72%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>			<b>38 607,27 \$</b>

<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>	<b>13,43%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>	<b>20 898,04 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>	<b>6,41%</b>

#### Estimation détaillée

L'estimation détaillée de la firme Cima+, firme d'ingénierie en infrastructures municipales, est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché.

#### Explication des écarts

Le prix du soumissionnaire conforme le plus bas, Les entreprises Canbec construction inc., est d'environ 13,43% plus haut que l'estimation détaillée des professionnels externes. Ce contrat est allé en appel d'offres public un peu plus tard que certains autres projets. Certains entrepreneurs ont déjà commencé à remplir leurs carnets de commande pour l'année. Finalement l'écart entre la moyenne de toutes les soumissions reçues (conformes et non-conformes) et l'estimé est de 26,15 % supérieur à celui-ci, ce qui reste acceptable.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le 2e plus bas est de 6,41%.

Cet écart est, à notre avis, attribuable au carnet de commande des deux soumissionnaires. De plus l'obligation de détenir une autorisation de l'AMF réduit la compétition au niveau des soumissionnaires (quatre pour huit preneurs de cahiers) et augmente le prix des sous-traitants.

Ce projet étant de petite envergure soit près de 90 mètres, plusieurs fournisseurs visent de plus gros travaux et donc ne soumissionnent pas ou peuvent soumissionner quelque peu à la hausse afin de couvrir leurs frais de mobilisation / immobilisation.

Nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit la firme Les entreprises Canbec construction inc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût des travaux de réfection des infrastructures de la rue Broadway entre 35e et 36e Avenue est de 296 470,19 \$, toutes taxes incluses et se compose d'un octroi de contrat de 326 117,21 \$ à Les entreprises Canbec construction inc. incluant un montant pour les contingences de 29 647,02 \$ (10%), toutes taxes incluses.

La répartition des coûts entre la ville centre (Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et la Direction des transports (DT)) est établie selon la juridiction des actifs de la manière suivante :

#### **Rue Broadway entre 35e et 36e Avenue (réseau artériel) : Répartition des coûts entre la DGSRE et la DT**

Ces travaux seront assumés en partie par la DT (60%) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (40%), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

	Coût (taxes incluses)	contingences	Coût total
DGSRE	119 122,24 \$	11 912,22 \$	131 034,46 \$
DT	177 347,95 \$	17 734,79 \$	195 082,74 \$

Les coûts assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) se résument à ceux reliés aux travaux d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. La Direction des transports (DT) assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par la DGSRE ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

Les coûts assumés par la DT sont répartis de la façon suivante :

<b>Broadway</b>	Total avant taxes	Total taxes incluses	Contingences	Total
Trottoirs	43 215,87 \$	49 687,45 \$	4 968,74 \$	54 656,19 \$
Chaussée	111 033,27 \$	127 660,50 \$	12 766,05 \$	140 426,55 \$

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense de 131 034,46 \$ taxes incluses, ou 119 651,93 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 119 651,93 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de fuite de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventuellement ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : printemps 2017

Fin des travaux : 4 semaines (28 jours de calendrier)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. La firme Les Entreprises Canbec Construction Inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 02 février 2017 et valide jusqu'au 01 février 2020.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 26 janvier 2017 fut déposée avec sa soumission et valide jusqu'au 30 avril 2017, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001)
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE et la DT informées de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Michel BOYER, Lachine  
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 2 mars 2017

Jean CARRIER, 2 mars 2017

Kathy DAVID, 2 mars 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachid EL OBADI  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-01

Euloge AMOUSSOU  
Chef de division en arrondissement



**Dossier # : 1174426001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 30 882,77 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Arkéos inc. (CE15 1969) majorant ainsi le montant total du contrat de 183 345,04 \$ à 214 227,81 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 30 882,77 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'interventions archéologique à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Arkéos inc (CE15 1969) majorant ainsi le montant total du contrat de 183 345,04 \$ à 214 227,81 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-20 13:06

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174426001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 30 882,77 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Arkéos inc. (CE15 1969) majorant ainsi le montant total du contrat de 183 345,04 \$ à 214 227,81 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réaménagement de la place Vauquelin fait partie intégrante du projet de mise en valeur de la Cité administrative initié en 2013. En novembre 2015, un contrat était octroyé à St-Denis Thompson par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour la réalisation de travaux d'étanchéité des fondations de l'édifice Lucien-Saulnier, de l'hôtel de Ville et du tunnel présents sous la surface de la place Vauquelin. En janvier 2015, sous la coordination du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), un contrat de services professionnels était octroyé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. pour la réalisation du plan de mise en valeur de la Cité administrative, l'élaboration des documents d'appel d'offres pour le réaménagement de la place publique, le suivi et la surveillance du chantier. En avril 2016, Cevoco inc. se voyait octroyer un contrat pour la réalisation du réaménagement.

Dans la même foulée, un contrat de services professionnels a été octroyé en novembre 2015 à la firme Arkéos inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords pour une somme de 183 345,04 \$, taxes incluses (15-14648). Les interventions étaient nécessaires pour prévenir l'altération du riche patrimoine archéologique que recelait cet espace public situé au cœur de la Cité administrative dans le cadre des travaux requis par le SGPI et le SGPVMR.

En cours de mandat, il s'est avéré que la présence de vestiges archéologiques était beaucoup plus grande qu'anticipée, nécessitant du coup la réalisation d'interventions archéologiques supplémentaires. Ces découvertes ont été faites notamment lors de la démolition des bacs de plantation dans la portion nord de la place et de la construction de l'embranchement au nord du tunnel et ont été absorbées par les contingences prévus au contrat initial.

Des interventions archéologiques non prévues au contrat initial de Arkéos ont également dû être planifiées pour certains travaux, car le contrat de services professionnels en archéologie avait été octroyé avant que les plans et devis pour le projet de réaménagement ne soient complétés. Ces travaux concernent:

- l'implantation des conduites d'égout et d'aqueduc desservant la salle mécanique, dans la portion sud de la place;
- les excavations d'envergure pour l'implantation du socle pour le monument à Vauquelin;
- la mise en place de l'infrastructure de revêtement de la place;
- le déplacement de la borne-fontaine et du feu de circulation, dans l'emprise du trottoir de la rue Notre-Dame.

L'ajout de nouvelles directives de même que les modifications régulières au calendrier de réalisation ont entraîné une augmentation des coûts de coordination, de mobilisation et de démobilisation de l'équipe d'archéologues, lesquels ne pouvaient être appréhendés dans le cadre de l'élaboration du mandat initial.

Comme les honoraires supplémentaires engendrés par ces activités ne peuvent être absorbés par le contrat initial et compte tenu de l'avancement du mandat et afin de garantir la poursuite des interventions archéologiques lors de la reprise des travaux ce printemps, une majoration du contrat est requise. Notons que le réaménagement doit être complété pour le début mai 2017; il n'est donc pas possible de lancer un nouvel appel d'offres de services professionnels selon le calendrier établi.

A ce jour, les interventions archéologiques initialement prévues au mandat d'Arkéos sont complétées. Les fonds disponibles au contrat de services professionnels sont les suivants:

- Solde du contrat de base : 81 820,99 \$, taxes incluses sur un montant de 166 677,30 \$, taxes incluses. De ce solde, 79 682,34 \$, taxes incluses, sont déjà engagés pour l'analyse et la rédaction du rapport archéologique et 2 138,65 \$, taxes incluses, sont déjà engagés pour compléter les activités de chantier.
- Solde des contingences : 7 994,54 \$, taxes incluses sur un montant de 16 667,73 \$ taxes incluses. Ce solde viendra s'ajouter aux crédits additionnels requis pour les interventions archéologiques imprévues au contrat initial.

Les sommes qui sont en lien avec la dépense additionnelle sont, pour la complétion du rapport, 8 207,43 \$, taxes incluses et, pour la complétion des interventions archéologiques au chantier, 22 675,34 \$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0314 - 19 mai 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28\$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16\$ à 1 791 394,44\$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda n°1 à cet effet.

CG16 0129 - 25 février 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16\$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61\$ à 975 717,77\$, taxes incluses.

BC 1087899 - 26 novembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Créos pour l'élaboration de la scénographie urbaine du nouveau bassin-fontaine de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 3 863,164, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-1617) - (1 soumissionnaire).

CE15 1969 - 4 novembre 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Arkéos inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques à la place Vauquelin et ses abords dans le site patrimonial déclaré de Montréal, pour une somme maximale de 183 345,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14648 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG15 0689 - 26 novembre 2015 - Autoriser une dépense de 905 045,99\$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville de Montréal, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; d'accorder à St-Denis Thompson, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximal de 783 589,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5806; d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

BC 1073338 - 13 octobre 2015 - Accorder un contrat au Centre de conservation du Québec pour les travaux de manipulation et restauration de la statue du monument à Jean Vauquelin, pour une somme maximale de 24 252,83\$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré - (1 soumissionnaire).

CG15 0514 - 20 août 2015 - Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000\$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.»

BC 1058733 - 14 juillet 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Lafontaine & Soucy Architectes pour l'élaboration des documents d'exécution et la surveillance des travaux pour la restauration du monument à Jean Vauquelin pour une somme maximale de 14 999,99\$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (contrat 15-1517) - (1 soumissionnaire).

CG15 0032 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (contrat 14-1389) - (2 soumissionnaires).

BC 922408 - 24 février 2014 - Fournir des services professionnels pour l'élaboration des plans de relevés d'arpentage de la Cité administrative à Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 38 114,21\$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (contrat 13-1340) - (4 soumissionnaires).

CG13 0347 - 29 août 2013 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

## DESCRIPTION

La somme supplémentaire demandée par le consultant pour la poursuite des interventions au chantier est de 30 669,88 \$, taxes incluses, somme à laquelle le solde des contingences peut être soustrait, soit 7 994,54 \$, taxes incluses. La somme supplémentaire requise est donc de 22 675,34 \$, taxes incluses, pour compléter les interventions archéologiques dans le cadre du chantier. Par ailleurs, une somme supplémentaire de 8 207,43 \$, taxes incluses, est nécessaire pour s'assurer d'inclure toutes les informations pertinentes au rapport archéologique. Le montant de la dépense additionnelle est donc de 30 882,77 \$, taxes incluses. Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation de contrat demandé.

Demande d'honoraires supplémentaires	Montants taxes incluses
Interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement - implantation des conduites d'égout et d'aqueduc desservant la salle mécanique, dans la portion sud de la place; - les excavations d'envergure pour l'implantation du socle pour le monument à Vauquelin - mise en place de l'infrastructure du revêtement de la place; - déplacement d'une borne fontaine et d'un feu de circulation dans l'emprise du trottoir de la rue Notre-Dame.	22 675,34 \$
Ajout pour la production du rapport archéologique	8 207,43 \$
Total de la dépense additionnelle à approuver	30 882,77 \$

L'avenant à la convention de services professionnels initiale est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

## JUSTIFICATION

Le mandat de la firme Arkéos ne prévoyait pas les honoraires professionnels pour réaliser un nombre aussi important d'interventions archéologiques, lesquelles se sont avérées nécessaires en raison de l'ajout de travaux et de l'intégrité des sols et vestiges archéologiques, plus grande qu'attendue. La très grande complexité du chantier révélée en cours de réalisation ne permettait pas non plus d'appréhender les coûts associés aux efforts de coordination et de mobilisation à déployer dans le cadre de ces interventions et travaux.

Comme les honoraires supplémentaires engendrés par ces activités ne peuvent être absorbés par le contrat initial et compte tenu de l'avancement du mandat et afin de garantir la poursuite des interventions archéologiques lors de la reprise des travaux ce printemps, une majoration du contrat est requise. Notons que le réaménagement doit être complété pour le début mai 2017; il n'est donc pas possible de lancer un nouvel appel d'offres de services professionnels selon le calendrier établi.

Le montant de la dépense additionnelle s'élève à 30 882,77 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 16,8% par rapport aux frais initiaux attribués à ce projet.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce dossier est de 30 882,77 \$, taxes incluses. Il sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 28 200,09 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12-019 « Travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles ».

Le comité de direction de l'entente sur le développement culturel a entériné le projet par les recommandations de crédits n° 11-1.2.2.5-059, 12-1.1.5.4-033, 13-1.1.5.4-034 et 13-1.1.5.4-215.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 28 200,09 \$ net de ristournes est prévu pour 2017 au Service de la mise en valeur du territoire.

Cette dépense additionnelle correspond à 16,8 % des frais d'honoraires initiaux attribués à ce projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement de la place Vauquelin s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. La Ville de Montréal a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique. Le présent projet contribuera de façon concrète à assurer la protection du patrimoine archéologique que recèle la place.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où le présent dossier ne serait pas autorisé, la poursuite des interventions archéologiques nécessaires à la réalisation du projet ne serait pas possible. De plus, le mandat de services professionnels en archéologie est essentiel pour répondre aux exigences émises dans son autorisation par le ministère de la Culture et des Communications en ce qui concerne les travaux à réaliser dans le Site patrimonial de Montréal. Comme le projet est attendu par l'Administration, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses engagements envers les citoyens afin que la première phase d'intervention de mise en valeur de la Cité administrative soit réalisée. Un report de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement de la place Vauquelin pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens et plus particulièrement lors des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication associée à la décision, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 29 mars 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mathieu DRAPEAU, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Marie-Claude SEGUIN, 9 mars 2017  
Mathieu DRAPEAU, 9 mars 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Geneviève LAVERGNE  
Archéologue, Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-08

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-03-20

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-03-20



**Dossier # : 1172923001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la convention de services professionnels concernant le mandat donné à la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Cour supérieure relatif à la contestation du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) et réserver à cette fin une somme de 213 000 \$ excluant les taxes, portant la dépense liée à ce mandat à 275 000 \$.

Amender la convention de services professionnels concernant le mandat donné à la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Cour supérieure (500-17-095764-166) relatif à la contestation du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) et réserver à cette fin une somme de 213 000 \$ excluant les taxes, portant la dépense liée à ce mandat à 275 000 \$;

1. Imputer cette dépense conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-02 16:04

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172923001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la convention de services professionnels concernant le mandat donné à la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la Cour supérieure relatif à la contestation du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) et réserver à cette fin une somme de 213 000 \$ excluant les taxes, portant la dépense liée à ce mandat à 275 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 28 septembre Odette Lours et la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux (les demanderesse) intentaient contre la Ville un recours visant à ce que soient déclarées *ultra vires* , nulles, inconstitutionnelles, invalides et inopérantes des dispositions du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) relatives aux chiens de type Pit bull, et ce, par le dossier initié en Cour supérieure à cette fin (500-17-095764-166). Par cette même procédure, les demanderesse demandaient le sursis des dispositions réglementaires visées, et ce, jusqu'à l'expiration du délai de contestation de la décision au fond sur la demande en contrôle judiciaire.

Le 5 octobre la Cour supérieure rendait le jugement concernant la demande de sursis de l'entrée en vigueur de certains articles du Règlement sur le contrôle des animaux. Par ce jugement, la Cour ordonne le sursis de l'entrée en vigueur des dispositions litigieuses, soit celles relatives aux chiens de type Pit bull, et ce, pour valoir jusqu'à décision finale sur la demande.

Cette décision apparaissant comme mal fondée en droit, il a donc été jugé nécessaire de la porter en appel.

La Cour d'appel a entendu le pourvoi le 25 novembre 2017 et a rendu sa décision le 1er décembre 2016. Par cet arrêt, la Cour d'appel a accueilli l'appel de la Ville de Montréal, infirmé le jugement de 1ère instance et a pris acte de l'engagement de la Ville de Montréal.

Voici les conclusions de l'arrêt de la Cour d'appel:

[30] PREND ACTE de l'engagement de la Ville de Montréal, pour valoir jusqu'au jugement de la Cour supérieure sur le pourvoi en contrôle judiciaire, lequel énonce:

Les expressions utilisées dans cet engagement qui sont définies dans le Règlement sur le contrôle des animaux, no 16 060 (le «Règlement»), incluant sans s'y restreindre les expressions «autorité compétente», «chien à risque», «chien dangereux», «chien de type Pit bull» et «refuge»

ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement.

[...] [La Ville] s'engage à émettre une directive administrative à l'effet suivant et à en assurer le respect, destinée à toute personne constituant une autorité compétente aux fins du Règlement, pour valoir jusqu'au jugement final à être émis sur la Demande de pourvoi en contrôle judiciaire des intimées:

- aucune ordonnance d'euthanasie pour quelque chien que ce soit, y compris tout chien de type Pit bull, ne pourra être rendue sans un constat particularisé par l'autorité compétente à l'effet que ce chien est un chien dangereux, à risque, errant, mourant, gravement blessé au hautement contagieux (cf. article 2, alinéa 2<sup>o</sup> du Règlement);
- dans l'application de l'article 45 du Règlement, le gardien d'un animal, incluant un chien de type Pit bull mais à l'exception d'un chien à risque, dangereux ou hybride, peut en reprendre possession, à moins que le refuge ne s'en soit départi conformément à l'article 44, en remplissant les conditions prévues aux alinéas 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> de cet article.

[La Ville] précise, dans la mesure où cela serait requis, qu'il n'est pas contesté:

- aux fins de l'article 44, al. 3 du Règlement, qu'un chien de type Pit bull peut être mis en adoption pour être gardé à l'extérieur du territoire de la Ville de Montréal, ou encore délivré à un refuge situé à l'extérieur du même territoire; et
- aux fins de la disposition transitoire contenue à l'article 55 du Règlement, que les conditions de garde d'un chien de type Pit bull édictées aux alinéas 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> de cette disposition trouvent application lorsque l'animal se trouve à l'extérieur d'un bâtiment (comme c'est le cas en vertu de l'article 17 du Règlement).

[31] ORDONNE à la Ville de Montréal de s'y conformer;

Le 7 décembre 2017, dans ce même dossier, une demande d'intervention a été produite et notifiée aux parties. Par cette demande, les personnes suivantes demandent à intervenir au litige:

Coalition to Promote the Safety of People and Canines, Me Anouk Laurent, Solidarité dans la rue, Dr. Sébastien Kfoury, Dr. Judith Weissmann, Dr. Allan Gilmour, Dr. Florence Erdmann, Dr. Marie-Caude LeBlanc.

Cette demande d'intervention soulève, en regard du Règlement sur le contrôle des animaux, plusieurs motifs de contestation additionnels. Elle est contestée par la Ville.

Le 13 janvier dernier, une audition de trois jours a été fixée les 18, 19 et 20 avril 2017.

Cette audition aura pour but d'obtenir jugement à l'égard des questions suivantes:

- une demande de la Ville en radiation d'allégations et de pièces du dossier de la cour;
- la « présentation » de la demande d'intervention de la Coalition to Promote the Safety of People and Canines et al. à laquelle la Ville s'oppose; et
- la demande de gestion d'instance de la SPCA (pour convenir d'un échéancier, fixer des dates d'interrogatoires etc. et mener le dossier à l'audition au fond).

Ce n'est que suivant cette audition qu'il sera possible d'avoir une idée de la durée et de la

date de l'audition au fond.

Une convention de services professionnels avait initialement été conclue avec la Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour ce dossier. Le montant alors estimé s'élevait à 62 000 \$.

À ce stade-ci, il est requis d'amender la convention de services professionnels conclue avec la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de lui permettre de continuer à représenter la Ville dans ce dossier. Les faits à notre connaissance au moment de l'octroi initial du contrat ne permettaient pas de savoir à combien s'élèveraient les honoraires requis pour mener le dossier à terme. Selon l'estimation que nous pouvons faire en date d'aujourd'hui, il est requis de prévoir une dépense additionnelle de 213 000 \$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2163741014 - Ratifier la décision de porter en appel la décision de la Cour supérieure ( 500-17-095764-166 ) et le mandat donné à la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre de la demande de sursis dans le dossier de la Cour supérieure (500-17-095764-166) ainsi qu'aux fins de toute procédure en appel en lien avec l'ordonnance de sursis rendue dans ce dossier et réserver une somme de 62 000 \$ excluant les taxes pour les honoraires juridiques.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'amender la convention de services professionnels conclue avec la firme Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de permettre à cette firme de continuer à représenter la Ville dans le dossier de la Cour supérieure (500-17-095764-166). Selon l'estimation que nous pouvons faire en date d'aujourd'hui, il est requis de prévoir une dépense additionnelle de 213 000 \$.

### **JUSTIFICATION**

Considérant les délais à l'intérieur desquels ce dossier devait être traité, le temps qu'il est nécessaire d'y consacrer et la charge actuelle des avocats de la division du droit public et de la législation, le recours aux services d'avocats externes s'est imposé dès le départ et demeure requis.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale liée à ce mandat, selon les faits portés à ce jour à la connaissance de la soussignée, est estimée à 275 000 \$ excluant les taxes.

Ce montant n'inclut pas:

- tous déboursés et les taxes applicables sur ceux-ci;
- tous les honoraires et déboursés d'experts qui feront l'objet de conventions de services professionnels distinctes;
- tous les honoraires relatifs à la contestation de l'intervention au mérite de la CPSPC et al., s'il en est.
- tous les honoraires pour l'audition au mérite de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire (et, le cas échéant, de l'intervention, en tout ou en partie), les paramètres et la durée de cette audition étant impossibles à prévoir à ce stade;
- les honoraires pour toute procédure d'appel d'une demande en cours d'instance ou pour une décision au mérite sur la demande de pourvoi en contrôle judiciaire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec le service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette rétention de service est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique BELPAIRE  
AVOCATE

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-24

Véronique BELPAIRE  
Avocate et chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

**Approuvé le :** 2017-02-27

**Approuvé le :** 2017-03-02

**Dossier # : 1175970001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue » dans le cadre de l'Entente Ville-MIDI 2016-2017 et de l'édition 2016 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ)/ Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue », pour l'année 2017, dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et la ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016 - 2017) et de l'édition 2016 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutiens financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-13 14:39

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175970001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue » dans le cadre de l'Entente Ville-MIDI 2016-2017 et de l'édition 2016 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ)/ Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Relativement à l'Entente administrative Ville-MIDI - 2016 - 2017 : accueil et intégration des immigrants**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont renouvelé leur partenariat en signant une nouvelle entente couvrant une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016. Cette entente est reconduite pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017. Un consensus entre les parties reconnaît les principes directeurs que sont l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification administrative des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds.

La Ville et le MIDI ont ciblé les axes d'interventions prioritaires. Ce sont les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment ceux plus défavorisés, ceux où s'installent les nouveaux arrivants et ceux à forte concentration multiethnique, la lutte contre le racisme et la discrimination. Dans le cadre des nouvelles orientations de la Ville et depuis la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal, la préoccupation de l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants revêt une importance particulière tout en situant la proposition de solutions dans un contexte de milieux inclusifs et harmonieux.

Les deux parties se sont également entendues sur la consolidation des projets déjà existants dans l'entente et générant des résultats probants auprès des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes ou issues de l'immigration vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

**Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ)**

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles de l'actuelle Direction générale adjointe de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (GDD 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signée par les deux parties.

La majorité des budgets sont répartis équitablement entre les 19 arrondissements. Une partie permet de supporter des projets régionaux concertés. Le présent projet s'inscrit dans cet axe régional. Il se situe également dans le cadre de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM16 0592 du 16 mai 2016**

Approuver un projet d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016 - 2017)

### **CE15 2143 du 25 novembre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 000 \$ à trois organismes, dont 30 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet «Jeux de la rue - Saison hivernale 1<sup>e</sup> décembre 2015 au 31 décembre 2016» dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

### **CM14 0818 du 18 août 2014**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception (...) d'un montant de 3 100 000 \$ (...) provenant du MIDI à affecter à ladite entente

### **CE14 1873 - 03 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$ à sept organismes pour l'année 2014, dont 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour « Jeux de la rue - Saison hivernale », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016, de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

### **CM14 0818 - 18 août 2014**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception

d'une aide financière d'un montant de 3 100 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente

## DESCRIPTION

### **Rue Action Prévention Jeunesse (faisant aussi affaires sous RAP Jeunesse)**

**Projet : Jeux de la rue**

**Montant : 25 000 \$**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

L'objectif principal des Jeux de la Rue est de réaliser des événements sportifs d'envergure s'adressant à 4 000 adolescents et jeunes adultes montréalais de 12 à 24 ans issus des communautés culturelles et qui sont exclus des réseaux sportifs traditionnels. Les activités offertes lors des événements sont inspirées des besoins et des réalités des jeunes et de leurs quartiers défavorisés. Des tournois locaux et régionaux sont offerts gratuitement, et ce, dans plusieurs disciplines sportives (basket-ball, soccer, hockey, cricket et la danse). L'organisation de quatre tournois, réunissant des participants issus de quinze arrondissements, vise à valoriser la pratique libre et informelle d'activités sportives. Au préalable, l'inscription s'effectue sur place et il est de la responsabilité des participants de former eux-mêmes leurs équipes dans un esprit sportif et harmonieux. L'organisation de ces événements favorise le partenariat en maintenant une structure de concertation communautaire axée sur les besoins réels des jeunes du milieu.

## JUSTIFICATION

Ce projet s'adresse à une clientèle marginalisée et exclue ainsi qu'aux intervenants œuvrant auprès d'elle. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants en les faisant participer d'une façon ludique à la collectivité. Les sports et les loisirs demeurent des leviers privilégiés pour encourager le développement social des communautés. Après avoir analysé la demande présentée, le BINAM, recommande le soutien financier de ce projet. La date de début de ce projet est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages financiers, auxquels s'ajoutent une autre source de financement et le budget de l'organisme, ont permis le début des activités.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de 25 000 \$ demeure non récurrent. Ce montant sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), dans le cadre de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016-2017).

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à cet organisme pour le projet du même type et le soutien recommandé pour l'année 2016-2017 :

Organisme	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016-2017
	2014-2015	2015-2016	TOTAL
<b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>	25 000 \$	30 000 \$	<b>25 000 \$</b>

Le soutien financier sera versé conformément aux modalités de versements prévues à la convention signée avec l'organisme :

1er versement de 12 500 \$ (50 %) : à verser dans les 30 jours de la signature de la

convention par les parties;

2e versement de 10 000 \$ (40 %) : à verser dans les 30 jours suivant l'approbation d'un rapport d'étape devant être remis le 1er juin 2017

et un dernier versement de 2 500 \$ (10 %) : à verser dans les 30 jours suivant l'approbation d'un rapport final devant être remis au plus tard le 15 décembre 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville en adoptant la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 a identifié des pistes d'actions prioritaires à mettre en place. Parmi celles-ci on retrouve les pistes visées par le présent projet : l'adaptation des moyens de communication aux habitudes et aux goûts des jeunes; la réalisation de sondages et de consultations dans les lieux fréquentés par les jeunes; des occasions positives favorisant l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus des communautés d'origines diverses; et finalement, le développement d'un sentiment d'appartenance des jeunes pour leur milieu de vie et leur ville.

Le projet financé a démontré sa pertinence, la qualité de son intervention et son efficacité à rejoindre la clientèle ciblée. Grâce à son expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration de cette communauté à la société montréalaise et québécoise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le protocole de visibilité de l'entente Ville-MIDI, annexé au projet de convention, doit être appliqué par l'organisme partenaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2017** Pour approbation par le comité exécutif

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourad BENZIDANE  
Conseiller en affaires interculturelles, Bureau  
d'intégration des nouveaux arrivants à  
Montréal

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-07

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU  
Directrice par intérim du BINAM

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU  
Directrice par intérim du BINAM  
**Tél :** 514 872-4877  
**Approuvé le :** 2017-03-09



**Dossier # : 1175175002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2017 du Concours des prix ESTim / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé

- d'accorder un soutien financier de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2017 du Concours des prix ESTim;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-17 12:35

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1175175002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2017 du Concours des prix ESTim / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU****CONTEXTE**

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socio-économiques de ses 1 200 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitants et de 400 000 emplois, la Chambre représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes.

Le Concours des prix ESTim s'adresse aux gens d'affaires du territoire de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal. L'édition 2017 sera la 29<sup>e</sup> du concours. La soirée de dévoilement des lauréats aura lieu le 4 mai prochain à la Tohu, où plus de 500 participants sont attendus.

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal, une personne morale sans but lucratif, a transmis à la Ville une demande de contribution financière pour soutenir la réalisation du Concours des prix ESTim à la hauteur de 6 000 \$. La demande est en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Le Concours des prix ESTim a pour objectif de reconnaître publiquement des entreprises et des organisations qui se distinguent, de façon exceptionnelle, par leur réussite. Il vise également à valoriser, auprès de la clientèle visée, le sentiment d'appartenance et de fierté à son territoire. Les 12 catégories de prix sont les suivantes :

- Arts et culture
- Commerce de détail
- Démarrage d'entreprise
- Entreprise de la construction
- Entreprise de services ou de distribution (10MS ou moins de chiffre d'affaires)
- Entreprise de services ou de distribution (plus de 10MS de chiffre d'affaires)

- Entreprise exportatrice
- Entreprise manufacturière (5 M\$ ou moins de chiffre d'affaires)
- Entreprise manufacturière (plus de 5M\$ de chiffre d'affaires)
- Jeune leader
- Organisme à vocation sociale
- Projet d'innovation ou de développement public/parapublic

L'entente de contribution financière vient établir les modalités de versement de la contribution demandée. Essentiellement, en contrepartie d'une contribution de 6 000 \$, la Ville sera partenaire de l'événement, notamment en permettant à un représentant de la Ville de présenter le prix Entreprise de services ou de distribution (plus de 10 M\$ de chiffre d'affaires) à l'un des lauréats du concours, lors de la soirée du 4 mai.

## **JUSTIFICATION**

- Le Concours des prix ESTim vient valoriser l'entrepreneuriat;
- La CCEM est une organisation importante de la partie Est du territoire montréalais;
- Contribuer à un événement important dans l'Est de Montréal qui a un impact important auprès de la communauté d'affaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 6 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service.  
Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Opportunité intéressante de reconnaître des entrepreneurs de la partie Est du territoire montréalais.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le titre de "partenaire" donnera à la Ville une visibilité importante sur les outils de communication relatifs au Concours des prix ESTim. Les avantages sont précisés dans le protocole d'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Soirée de dévoilement des lauréats ESTim : 4 mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine ÉTHIER  
Chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-03-10

CE : 20.008  
2017/03/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1172839001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Aliéner à titre gratuit, en faveur de la municipalité des Îles-de-la Madeleine, un appareil d'écoute et un corrélateur, le tout d'une valeur approximative de 22 777 \$, taxes incluses, afin de les aider dans la détection et le dépistage des fuites d'eau.

Il est recommandé d'aliéner à titre gratuit, un appareil d'écoute et un corrélateur, à la municipalité des Îles-de-la Madeleine, le tout d'une valeur approximative de 22 777\$ (taxes incluses) afin de les aider dans la détection et le dépistage des fuites d'eau.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-17 12:35

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172839001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Aliéner à titre gratuit, en faveur de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, un appareil d'écoute et un corrélateur, le tout d'une valeur approximative de 22 777 \$, taxes incluses, afin de les aider dans la détection et le dépistage des fuites d'eau.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a frôlé la catastrophe les 12 et 13 février en raison d'une succession de bris dans ses conduites d'eau potable. Le volume d'eau dans le réservoir d'alimentation en eau potable de l'île centrale est descendu à un niveau si bas qu'il a fallu décréter les mesures d'urgence et interdire toute utilisation et consommation d'eau potable à partir du réseau d'aqueduc. Près de 85% de la population de l'archipel a été touchée. La Municipalité a dû demander aux citoyens de s'approvisionner en eau dans le village voisin et a réquisitionné l'eau embouteillée dans les différents commerces de l'archipel afin de répondre aux besoins.

Plusieurs bris ont été colmatés, mais une analyse plus poussée du système d'aqueduc devait être réalisée rapidement afin de détecter les anomalies possibles.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui s'est dit sensible à la situation, a offert à la municipalité des Îles-de-la-Madeleine le prêt d'une équipe de spécialistes de détection de fuites de la Ville de Montréal afin de la seconder et mettre à sa disposition leur expertise en vue d'analyser l'état du réseau d'aqueduc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Une équipe de deux spécialistes de détection de fuites de la Ville a donc été envoyée aux îles de la Madeleine. Ils ont été présents dans la municipalité du 19 au 25 février et ont été mis à contribution pour faire une analyse du réseau d'aqueduc des îles. À cet effet, ils ont effectués des détections sur l'île centrale, l'île du Havre-aux-Maisons, et l'île-du-Havre-Aubert.

Le travail effectué par l'équipe de Montréal, aidée de leur collègue madelinot, a permis de constater que l'état du réseau était moins dramatique que les événements récents laissaient présager. Évidemment, ce bilan est un portrait du réseau à une date précise et d'autres vérifications devront être faites au courant de l'année.

En plus d'avoir envoyé deux employés aux Îles pendant une semaine, la Ville de Montréal a

décidé d'offrir à la Municipalité des Îles pour près de 23 000\$ d'équipements pour la recherche de fuites. Ce cadeau permet ainsi de remplacer l'ancien matériel de la Municipalité qui datait de 2001 et l'employé de la Municipalité des Îles qui effectue de la recherche de fuites a passé la semaine avec l'équipe de Montréal et a pu se familiariser avec ces nouveaux équipements plus récents et être en mesure à les utiliser en plus de profiter d'un transfert d'expertise sur l'analyse de réseau.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier décisionnel a donc pour but d'informer le comité exécutif de la disposition à titre gratuit faite à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, d'équipement de détection et dépiage systématique des fuites.

À cet effet, voici les équipements:

- Appareil d'écoute Stetophon Sewerin 04 (1 818,71 \$, taxes incluses), qui est utilisé sur les bornes d'incendie afin de détecter des sons qui indiqueraient la probabilité de présence d'une fuite. En procédant ainsi à l'écoute des sons sur chacune des bornes d'incendie du réseau, les dépisteurs sont en mesure d'identifier les différentes conduites du réseau où il existe des possibilité de fuites;

- Corrélateur Aquascan 610 (20 958,49 \$, taxes incluses), permet de valider la présence d'une fuite sur une conduite et d'en déduire la position par le calcul du temps de parcours du son le long de la conduite. Pour ce faire, deux sondes A et B sont installées sur la conduite de part et d'autre de la fuite. Ensuite, le logiciel calcule la vitesse de propagation du son en fonction du matériau de la conduite et de son diamètre. Le corrélateur indique alors la distance de la fuite en relation avec les sondes A et B ce qui permet au dépisteur d'établir la position de la fuite sur le pavage en vue de l'excavation et la réparation de celle-ci.

Ces appareils seront rayés de l'inventaire actuel du Service de l'eau et seront remplacés dans les prochaines semaines afin de ne pas nuire aux travaux normaux de l'unité de détection des fuites.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Donation d'une valeur de 22 777,20 \$ taxes incluses.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le milieu insulaire isolé que sont les îles de la Madeleine, une gestion de l'eau axée sur la détection préventive des fuites est souhaitable et même nécessaire. La donation des appareils de dépiage contribue à une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il y aura une opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2017 - Comité exécutif

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Normand HACHEY, Service de l'eau

Lecture :

Normand HACHEY, 7 mars 2017  
Céline VAILLANCOURT, 7 mars 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-07

Alain DUBUC  
Cadre administratif

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2017-03-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-17



**Dossier # : 1177389001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , Section catalogage et analyse documentaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 10 099 documents périmés et abimés du Bibliobus par les arrondissements de Rosemont--La Petite-Patrie, d'Ahunstic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suite à la cessation des activités du service de Bibliobus comprenant principalement des livres jeunesse ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ».

Il est recommandé :

- d'accorder à « Les Amis de la bibliothèque de Montréal » un don de 10 099 documents élagués du Bibliobus par les arrondissements de Rosemont--La Petite-Patrie, d'Ahunstic-Cartierville, de St-Laurent, de Villeray-Saint-Michel--Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suite à la cessation des activités du service de Bibliobus.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-10 15:54

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177389001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , Section catalogage et analyse documentaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 10 099 documents périmés et abimés du Bibliobus par les arrondissements de Rosemont--La Petite-Patrie, d'Ahunstic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suite à la cessation des activités du service de Bibliobus comprenant principalement des livres jeunesse ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de maintenir un niveau de qualité et d'actualité dans leurs collections, les bibliothèques montréalaises participantes doivent éliminer régulièrement des documents périmés et abîmés. Devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer des locaux d'entreposage de manière productive, les bibliothèques montréalaises participantes ont conçu le projet de donner ces documents à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population, et ce, afin que cet organisme assure la gestion de leur solde de documents.

« La Ville de Montréal » en accord avec les arrondissements concernés conviennent de donner à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » la cession de documents afin d'organiser un solde de livres et de réinjecter la majeure partie des profits dans le programme d'animation des bibliothèques.

À la fin de 2014, les arrondissements de Rosemont--La Petite-Patrie, d'Ahunstic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villeray-St-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, responsables du fonctionnement du Bibliobus, un service de bibliothèque mobile, ont pris la décision de cesser les activités du service.

Devant la nécessité de disposer de documents et de libérer l'espace d'entreposage, au Centre des services partagés - bibliothèques au 3565, Jarry est, de manière productive, "la Ville de Montréal" et les arrondissements concernés ont accordé la cession des documents du Bibliobus à « les Amis de la bibliothèque de Montréal » organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population.

Les arrondissements sont heureux de faire bénéficier « les Amis de la Bibliothèque de Montréal » de ces documents qui pourront servir à financer des activités pour les jeunes de Montréal dans les différentes bibliothèques de l'ensemble du territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0373 - 3 avril 2013 - Accorder à « Les Amis de la bibliothèque de Montréal » un don d'environ 5 000 documents périmés, abîmés sous utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés comme suit : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE12 0565 - 25 avril 2012 - Accorder un don d'environ 10 000 documents périmés, abîmés ou sous utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : « retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE11 0515 - 13 avril 2011 - Accorder un don d'environ 20 000 documents périmés, abîmés ou sous utilisés, comprenant des livres et périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés : « retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

CE10 0630 - 5 mai 2010 - Accorder un don de 20 000 documents identifiés « Retirés de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ».

## **DESCRIPTION**

Don aux Amis de la Bibliothèque de Montréal de 10 099 documents périmés ou de moindre intérêt pour les bibliothèques ayant participé au projet Bibliobus, qui seront offerts à leur solde de livres annuel du 20 au 28 mai 2017, et dont les profits seront injectés dans le programme d'animation des bibliothèques de Montréal. Actuellement, ces documents sont entreposés au Centre de services partagés - bibliothèques au 3565, rue Jarry est.

- Don de documents périmés issus de la collection du Bibliobus : comprenant environ 10 099 livres ainsi que des documents audiovisuels, destinés principalement aux jeunes, élagués et entreposés avant l'année 2016. Ces dits documents seront identifiés : « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » sur la page de titre ou la pochette;
- La Ville accorde à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » une date butoir, se terminant le 30 juin 2017, pour disposer de ces documents;
- Le solde des documents de « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » est réalisé grâce à la participation d'une centaine de bénévoles.

## **JUSTIFICATION**

Le don de ces documents représente un intérêt pour la Ville qui bénéficie d'avantages économiques liés à la gestion déléguée d'une vente de livres. Le solde de ces documents génère en moyenne des revenus de 6 000 \$. Conformément à son mandat, l'association « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » finance chaque année de nombreuses activités et animations favorisant la promotion de la lecture en bibliothèques. Le don de ces documents représente un intérêt pour les arrondissements qui bénéficient d'avantages liés aux activités jeunesse.

Le processus permet également de maintenir la collaboration avec des partenaires de longue date et de la libération d'espaces d'entreposage.

Les arrondissements de Rosemont--La Petite-Patrie, d'Ahunatic-Cartierville, de Saint-Laurent, de Villerey-St-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont été

consultés. Ils recommandent l'élagage des documents du Bibliobus et le don aux « Amis de la Bibliothèque de Montréal ».

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S-0

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier s'inscrit dans les pratiques de développement durable de la Ville de Montréal, selon le « Plan de développement durable de la collectivité montréalaise » qui vise à implanter des mesures de récupération et de valorisation, par le biais de la réutilisation et/ou réemploi des documents dont les bibliothèques de Montréal ne se serviront plus. Les citoyens des différents quartiers de l'arrondissement peuvent se procurer, à coût minime, des documents élagués et leur offrir ainsi une seconde vie, dans une perspective de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le solde de documents, organisé par « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », est un événement attendu année après année et il est très apprécié des Montréalais. Il fait également l'objet d'un intérêt médiatique assez important. De plus, les revenus de ce solde sont redonnés aux arrondissements participants pour des activités d'animation dans leurs bibliothèques.

- Bonification du programme d'animation et de médiation dans les bibliothèques;
- Source de financement pour les organismes partenaires;
- Vente à rabais auprès du public de l'arrondissement leur permettant d'acheter à peu de frais des documents;
- Réduction de l'entreposage d'ouvrages à élaguer.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux de communication tel que convenu avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Fin mars 2016 approbation par le CE du don;
- Préparation des documents pour la vente mars et avril 2017;
- Livraison des documents aux « Amis de la Bibliothèque de Montréal, mai 2017 »;
- Vente des documents par les « Amis de la Bibliothèque de Montréal, du 20 au 28 mai 2017 ».

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Brigitte LEFEBVRE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Sylvie LABRIE, Ahuntsic-Cartierville  
Andrée TREMBLAY, Saint-Laurent  
Elsa MARSOT, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Frédéric STÉBEN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie BELLEMARE  
c/s catalogage et analyse documentaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-10

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

**Approuvé le :** 2017-03-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ivan FILION  
Pour Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, en vertu de l'article 25 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)

**Approuvé le :** 2017-03-10

CE : 30.003

2017/03/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1162839004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2017 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000\$ à cette fin.

Il est recommandé:

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2017 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000\$ à cette fin.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-12-09 14:08

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162839004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Groupe de leaders 2017 du Consortium sur les eaux urbaines du Canada du Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres au niveau des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 75 000\$ à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Réseau canadien de l'eau (RCE) fondé en 2001, est une société à but non lucratif, basée à Waterloo, en Ontario, qui a pour objectif d'établir des liens essentiels entre le secteur de l'eau et le secteur universitaire. Le RCE offre une gamme de services qui visent l'amélioration de la prise de décision et l'élaboration de solutions innovatrices applicables à la gestion de l'eau.

Le Réseau travaille avec plus de 40 universités canadiennes, dont l'université de Montréal, l'École Polytechnique de Montréal, l'université de Toronto, etc., un nombre considérable d'établissements d'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux (fédéral et provincial), des industries et des ONG canadiennes.

Afin de maximiser les interactions entre ses membres, le RCE utilise le programme des consortiums de recherche du Réseau canadien de l'eau. Il s'agit en fait d'une stratégie qui vise à faire en sorte que toutes les activités appuyées par le RCE aient le plus grand impact possible en réponse aux besoins des utilisateurs. Ainsi chacun des consortiums est formé de partenaires industriels, gouvernementaux et non gouvernementaux qui travaillent en étroite collaboration avec des équipes de recherche universitaires afin de répondre à des enjeux pressants de gestion de l'eau.

Parmi les différents consortiums chapeautés par le RCE, le Consortium sur les eaux urbaines du Canada (CEUC) paraît particulièrement intéressant. Instauré en 2009, le CEUC a réalisé des analyses de l'état des connaissances, des ateliers et des projets de recherche nationaux tant au sujet de l'eau potable, des eaux pluviales, des eaux usées que des bassins versants urbains. Cela permet à ceux qui travaillent en gestion des eaux urbaines d'anticiper et de répondre aux difficultés et tendances émergentes et de s'y adapter.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0844 - 19 mai 2016 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres aux niveaux des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 37 500\$ à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le Service de l'eau recommande que la Ville se joigne au RCE pour contribuer et bénéficier de ces travaux et en particulier ceux du CEUC.

Le Groupe de leadership du CEUC, composé, entre autre, des villes de Toronto, Calgary, Waterloo, Halifax, York et Regina, a cerné quatre priorités déterminantes pour la prise de décisions en matière de gestion des eaux urbaines qui orientent de façon importante les discussions nationales sur les besoins et les requêtes des municipalités.

Ces priorités sont pertinentes pour notre ville :

- 1) - la gestion intégrée des risques;
- 2) - le recouvrement intégral des coûts et financement;
- 3) - la récupération des ressources provenant des eaux usées et l'utilisation avantageuse des biosolides;
- 4) - la résilience aux tempêtes et événements météorologiques extrêmes.

Les frais d'adhésion au RCE pour l'année 2017 ont été fixés à 75 000\$.

## **JUSTIFICATION**

L'intérêt pour la Ville de se joindre au RCE et plus particulièrement aux activités du CEUC réside principalement au niveau des échanges sur les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau.

Principalement le Consortium sur les eaux urbaines du Canada :

- définit et précise les principaux enjeux partagés auxquels sont confrontés les municipalités, les gouvernements et l'industrie;
- crée des occasions de relever ces défis et de partager les risques et les investissements pour soutenir la prise de décisions et obtenir des résultats positifs plus rapidement;
- oriente la recherche à l'échelon municipal en fournissant des connaissances et des conseils pour la prise de décision en appui à de meilleures politiques et pratiques;
- facilite l'échange national entre pairs ayant des intérêts communs en gestion de l'eau, élargissant ainsi les horizons et menant à des solutions.

L'expertise montréalaise de gestion des eaux est, de par son ampleur et sa complexité, unique et justifie qu'elle soit partagée et bonifiée par des discussions avec les membres du CEUC et à cet effet, le RCE nous invite à demeurer membre du Réseau.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 75 000 \$ est prévu au Service de l'eau.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une gestion plus performante de l'eau permet d'assurer, à l'ensemble de la population, un accès à long terme à cette ressource.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest  
Dominique DEVEAU, Service de l'eau  
Richard FONTAINE, Service de l'eau

Lecture :

Babak HERISCHI, 25 novembre 2016  
Dominique DEVEAU, 25 novembre 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit TURENNE  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain DUBUC  
Cadre administratif

Le : 2016-11-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-12-09

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-12-09



**Dossier # : 1160580002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 423 600\$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications 2017 afin de permettre la mise en place de la phase III de la transformation organisationnelle du Service et aussi de répondre aux besoins générés par la nouvelle présence numérique à la Ville de Montréal. Ajuster la base budgétaire du Service des communications, pour les années 2018 et subséquentes soit de 893 800 \$, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel et ce, en date du 23 mars 2017.

Autoriser un virement budgétaire de 423 600\$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications 2017 afin de permettre la mise en place de la phase III de la transformation organisationnelle du Service et aussi de répondre aux besoins générés par la nouvelle présence numérique à la Ville de Montréal. Ajuster la base budgétaire du Service des communications, pour les années 2018 et subséquentes soit de 893 800 \$, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel et ce, en date du 23 mars 2017.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-20 12:46

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160580002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 423 600\$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications 2017 afin de permettre la mise en place de la phase III de la transformation organisationnelle du Service et aussi de répondre aux besoins générés par la nouvelle présence numérique à la Ville de Montréal. Ajuster la base budgétaire du Service des communications, pour les années 2018 et subséquentes soit de 893 800 \$, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel et ce, en date du 23 mars 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours de l'année 2016, le Service des communications a amorcé une transformation majeure. Celle-ci se poursuit avec la mise en place de la structure de la Direction image de marque et stratégie numérique. Le grand défi de cette dernière consiste à permettre au Service des communications de réaliser un virage qui lui permettra d'assumer pleinement son leadership sur la présence numérique de la ville et sur la production de contenus multiplateformes adaptés aux médias numériques. Or, l'expertise en la matière dans l'équipe actuelle se fait rare, voire quasi inexistante. De l'année 2013 à 2017, la structure d'effectifs du Service des communications a fluctué à la baisse de 112 à 101 année/personne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1160580001 - Transformation de la structure organisationnelle pour l'année 2016 du Service des Communications - Phase I - mars 2016

- 2160580119 - Transformation organisationnelle du Service des communications Phase II (partenaires d'affaires en communication) - octobre 2016
- 2171539003 - Transformation organisationnelle du Service des communications Phase III (stratégie numérique) - mars 2017

**DESCRIPTION**

La nouvelle présence numérique de la ville se déploiera à compter de 2017, avec des livrables requis dès le premier trimestre. Ainsi, il est nécessaire de se doter sans plus tarder de spécialistes en marketing numérique, en marketing relationnel, en expérience-utilisateur,

en rédaction adaptée au web et au mobile, en référencement et en production de contenus multiplateformes.

## **JUSTIFICATION**

Afin de permettre à la Direction de se doter de spécialistes, il est demandé d'autoriser un virement budgétaire de 423 600\$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications 2017 pour la mise en place de la phase III de la transformation organisationnelle du Service des communications. Ajuster la base budgétaire du Service des communications, pour les années 2018 et subséquentes soit de 893 800\$, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, et ce, en date du 23 mars 2017.

Le financement demandé dans le présent dossier permettra à la Direction image de marque et stratégies numériques du Service des communications de procéder à la création des postes permanents :

- création d'un poste permanent de chef de division stratégie et conseil en communication [emploi #221330 - catégorie des cadres administratifs - gr. FM08] dans l'unité 270203;
- création d'un poste permanent de conseiller en communication (stratégie numérique) [emploi #400640 - catégorie des professionnels généraux - gr. 29-02] dans l'unité 270203;
- création d'un poste permanent de conseiller expérience-utilisateur [emploi #400750 - catégorie des professionnels généraux - gr. 29-02] dans l'unité 270203;
- création de deux postes permanents de conseiller en marketing [emploi en création - catégorie des professionnels généraux - gr. 29-02] dans l'unité 270203;
- création d'un poste permanent de chargé de communication (numérique) [emploi #406810 - catégorie des professionnels généraux - gr. 29-01] dans l'unité 270202;
- création d'un poste permanent de conseiller en production [emploi en création - catégorie des professionnels généraux - gr. 29-02] dans l'unité 27-02-02;
- création de deux postes permanents d'analyste de contenu numérique [emploi en création - catégorie des cols blancs - gr. analyse en cours] dans l'unité 27-02-03;
- création d'un poste permanent de technicien en référencement [emploi en création - catégorie des cols blancs - gr. analyse en cours] dans l'unité 27-02-02

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour 2017, les crédits de 423 600 \$ nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration.

Pour 2018 et les années subséquentes, un ajustement récurrent à la base budgétaire sera effectué pour un montant de 893 800 \$ pour la transformation organisationnelle du service des Communications.

Le partage du financement de l'imputation de cette dépense entre les compétences, est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification).

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier de 2017, il présente un impact récurrent sur le cadre financier de la ville pour les années 2018 et subséquentes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est déjà en place afin d'informer les employés du service et ses partenaires d'affaires tout au cours de la transformation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine BÉRUBÉ, 16 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anny LOISEAU  
Technicienne en ressources humaines

Pour Lyne Tremblay, CRHA  
Conseillère en ressources humaines  
Division partenaires d'affaires en ressources humaines  
Direction des partenaires d'affaires en RH  
Service des ressources humaines

---

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service  
Service des communications

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Serge LECLERC  
Directeur  
Direction image de marque et stratégie  
numérique  
Service des communications



**Dossier # : 1176335003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater le Bureau des régimes de retraite de Montréal afin de procéder au transfert des actifs du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle (le "Régime LaSalle") au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal (le "Régime Montréal") à la suite de la décision de Retraite Québec d'autoriser cette fusion, de transférer l'administration de tous les participants du Régime LaSalle à la Commission du Régime Montréal et, par le fait même, de procéder à la radiation de l'agrément du Régime LaSalle

ATTENDU que Retraite Québec a accepté l'enregistrement du Règlement RCG 16 059;

- ATTENDU que Retraite Québec a donné l'autorisation de procéder à la fusion du Régime LaSalle au Régime Montréal;
- ATTENDU que les membres de l'Association des pompiers de LaSalle siégeant sur le Comité de retraite du Régime LaSalle ne se présentent plus aux séances et que, par le fait même, il n'y a jamais quorum;
- ATTENDU que l'article 4 de l'entente confie et délègue de façon irrévocable l'administration du Régime LaSalle à la Ville de Montréal avec tous les pouvoirs afférents;

Il est recommandé :

- De mandater le Bureau des régimes de retraite de Montréal afin de procéder au transfert des actifs et de l'administration de tous les participants du Régime LaSalle au Régime Montréal et de radier l'agrément du Régime LaSalle une fois le transfert complété; et
- De désigner le Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite, M. Jacques Marleau, à titre de signataire autorisé pour toute prestation et décision découlant de l'administration du Régime LaSalle.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-23 18:22

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176335003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater le Bureau des régimes de retraite de Montréal afin de procéder au transfert des actifs du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle (le "Régime LaSalle") au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal (le "Régime Montréal") à la suite de la décision de Retraite Québec d'autoriser cette fusion, de transférer l'administration de tous les participants du Régime LaSalle à la Commission du Régime Montréal et, par le fait même, de procéder à la radiation de l'agrément du Régime LaSalle

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 17 avril 2007, une entente a été signée notamment par les représentants de la Ville, de l'Association des pompiers de Montréal Inc., de l'Association des pompiers de LaSalle et par les représentants du comité de retraite du Régime LaSalle.

L'article 4 de l'entente précise que l'administration du Régime LaSalle est confiée et déléguée immédiatement, de façon irrévocable, à la Ville de Montréal avec tous les pouvoirs afférents.

Le 22 décembre 2016, le conseil d'agglomération procédait à l'adoption du Règlement du Régime LaSalle (Règlement RCG 16 059).

Le 10 janvier 2017, la Ville procédait à l'enregistrement de ce règlement auprès de Retraite Québec.

Le 24 février 2017, Retraite Québec transmettait sa décision dans laquelle elle acceptait l'enregistrement du règlement RCG 16 059 et elle donnait, par le fait même, son autorisation pour procéder à la fusion du Régime LaSalle au Régime Montréal. Un avis à cet effet a d'ailleurs été transmis à tous les participants du Régime LaSalle en date du 2 mars 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0750 - 22 décembre 2016 (1166335003) - Adoption du Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle

**DESCRIPTION**

Les actifs des différents régimes de retraite de pompiers de l'île de Montréal ont tous été transférés au Régime Montréal à l'exception de ceux du Régime LaSalle.

Pour ce faire, trois éléments étaient nécessaires :

- Le Règlement du Régime LaSalle devait être modifié pour refléter la fusion au Régime Montréal.
- Le Règlement du Régime Montréal devait être modifié pour intégrer les droits des participants du Régime LaSalle.
- Retraite Québec devait donner son autorisation pour effectuer la fusion.

Ces trois éléments sont maintenant réunis. Le transfert des actifs et de l'administration des participants du Régime LaSalle au Régime Montréal peuvent maintenant être effectués.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'acceptation des fusions par Retraite Québec, les transferts d'actifs des différents régimes de retraite des arrondissements et des villes liées aux régimes de retraite de la Ville ont été coordonnés par le Bureau des régimes de retraite de Montréal. Normalement, le comité de retraite du Régime LaSalle devrait se réunir une dernière fois pour finaliser le dossier associé à la fusion du régime au Régime Montréal (transfert d'actifs, prise en charge par le Bureau et par la division de la paie de la Ville de Montréal du versement des rentes des retraités, etc.). Toutefois, le comité de retraite ne peut pas se réunir en raison du refus des membres désignés par l'Association des pompiers de LaSalle de siéger ou de donner leur disponibilité à une éventuelle séance du comité, à la suite de la décision de Retraite Québec.

Puisque la Ville est l'administrateur délégué du Régime LaSalle en vertu de l'article 4 de l'entente, le présent sommaire décisionnel vise donc à mandater le Bureau à procéder aux transferts des actifs du Régime LaSalle au Régime Montréal.

Le comité exécutif est l'instance de la Ville qui a les pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines (article 34.1 de la Charte).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le transfert d'actifs du Régime LaSalle représente un apport de près de 36 M\$ au Régime Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le transfert d'actifs du Régime LaSalle au Régime Montréal représente la dernière étape pour conclure la fusion de tous les régimes de retraite de pompiers au Régime Montréal.

- Les pompiers provenant du Régime LaSalle pourront dès lors recevoir leur choix de conversion dans le cadre de l'harmonisation des régimes de retraite des pompiers.
- Le Régime LaSalle pourra être radié puisque tous les participants (actifs et non actifs) feront partie du Régime Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis concernant la décision de Retraite Québec a déjà été transmis à tous les participants en date du 2 mars 2017.

Les participants actifs provenant du Régime LaSalle pourront recevoir leur offre de conversion au Régime Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Transfert des actifs du Régime LaSalle au Régime Montréal.
- Transfert de l'administration complète des participants du Régime LaSalle à la Commission du Régime Montréal.
  - Radiation de l'agrément du Régime LaSalle auprès des autorités légales compétentes.
  - Offre de conversion pour les participants actifs provenant du Régime LaSalle.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

Annie GERBEAU, 23 mars 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Paul SIMARD  
Conseiller - Caisses de retraite

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-23

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2017-03-23

**Approuvé le :** 2017-03-23



**Dossier # : 1175086001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C.

Il est recommandé:

1. D'adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'annexe C.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-20 09:23

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175086001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier l'Annexe C.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la saison 2016, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) s'est vu confier le mandat de gérer le processus de sélection des candidats, d'attribution des permis et de gestion du contrat du calendrier de rotation des véhicules-cuisine.

Le 20 février dernier, le conseil municipal a adopté une résolution visant à modifier le règlement régissant la cuisine de rue. Une des modifications visait à classer les sites selon des catégories.

Étant donné que les arrondissements ont, entre temps, voté de nouveaux sites, il est nécessaire de mettre à jour l'annexe C qui présente la catégorisation des sites. L'annexe C est modifiable par une ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 33.3 du Règlement régissant la cuisine de rue.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0161 - 20 février 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à l'Association des restaurateurs de cuisine de rue du Québec pour la gestion du calendrier de cuisine de rue, pour une durée de 2 ans, pour somme approximative minimale de 132 221,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

Avis de motion: CM17 0182 - 20 février 2017 - 1. Adopter un Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) 2. Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) et 3. Adopter un Règlement modifiant le règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoir du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

CE16 0218 - 10 février 2016 - Approuver un projet de convention par lequel Conseils Atelya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017, pour une somme maximale de 119 574 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14877 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

**DESCRIPTION**

En février 2017, des modifications réglementaires au Règlement régissant la cuisine de rue ont été soumises au conseil municipal pour avis de motion.  
L'Annexe C présente les sites tels que votés par les arrondissements au moment du ficelage du dossier décisionnel. Entre temps, les arrondissements ont apporté des modifications à leurs sites.  
Le présent dossier vise à mettre à jour l'annexe C afin d'attribuer une catégorie adéquate à tous les sites en fonction pour la saison 2017.

## **JUSTIFICATION**

Les sites doivent être catégorisés selon leur achalandage afin d'optimiser le nombre de sorties des camions de cuisine de rue et ainsi assurer la meilleure offre possible aux citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier ne contient aucun impact financier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Considérant que la saison de la cuisine de rue débute le 1er avril 2017, les modifications à l'Annexe C doivent être signées dans les meilleurs délais, afin que chaque site soit dans la bonne catégorie de tarif dès le début de la saison.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption : conseil municipal mars 2017

Début de la saison estivale: 1er avril 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE  
Conseillère analyse et contrôle de gestion

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-13

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Tél :** 514 872-4757

**Approuvé le :** 2017-03-17



**Dossier # : 1162803001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017 (15-091 - Article 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 7 676 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 20e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 11 mai 2017.

Il est recommandé :

1- d'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017 (15-091 - Article 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 7 676 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 20e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 11 mai 2017.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-16 13:28

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162803001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017 (15-091 - Article 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 7 676 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 20e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 11 mai 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La FADOQ-Mtl, représente le plus important regroupement de personnes âgées de 50 ans et plus sur le territoire de l'île de Montréal contribuant à rendre accessibles les activités de loisir à cette clientèle. Cet organisme à but non lucratif compte plus de 50 000 membres et 50 groupes affiliés. Depuis 45 ans, sa mission consiste à accroître la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus en leur offrant des activités qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement personnel.

De ce fait, au fil des années, FADOQ-Mtl a développé différents outils, services et activités au profit de sa clientèle tels que les « Jeux FADOQ Île de Montréal - 50 ans et plus » (Jeux). L'événement à caractère sportif et récréatif en sera à sa 20<sup>e</sup> édition et se déroulera du 8 au 13 mai 2017. L'objectif étant la promotion d'un mode de vie sain, ce grand rassemblement vise à démontrer que la pratique de l'activité physique est une composante essentielle au bien-être des personnes de 50 ans et plus.

La Ville soutient la FADOQ-Mtl en leur accordant une gratuité pour l'utilisation du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) depuis 2009.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0496 - 30-03-16 Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Article 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 6 300,80 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 19e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 12 mai 2016.

CE15 0859 - 06-05-15 Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier

2015 (14-044 - Article 31), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 18<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 11,12 et 15 mai 2015.

CM14 1123 - 24-11-14 Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014

## **DESCRIPTION**

Les Jeux proposent douze disciplines dans le cadre de deux volets, soit les tournois récréatifs comprenant les disciplines de pétanque et petites quilles, ainsi que les tournois de maîtres incluant les disciplines de badminton, balle molle, course, golf, marche, natation, tennis, tennis de table, pickleball et volley-ball.

En 2016, 471 personnes ont participé à la 19<sup>e</sup> édition des Jeux dont 71 % provenaient du territoire de l'agglomération de Montréal. Pour l'édition 2017, les organisateurs visent 600 participants pour un total de 720 inscriptions à différentes activités (les participants peuvent s'inscrire à plus d'une activité physique ou sportive).

Ayant des ressources limitées pour assurer la tenue des Jeux et voulant éviter une hausse des frais d'inscription aux participants, la FADOQ-Mtl compte avoir recours à plusieurs commanditaires ou partenaires, lesquels accorderaient une gratuité pour l'utilisation de leurs installations sportives. Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue des Jeux, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard pour les 9, 10 et 11 mai 2017 pour la tenue des compétitions de badminton, pickleball et de volley-ball.

L'organisme assume tous les coûts reliés à l'organisation de cet événement. La Ville fournira un soutien en biens et services d'une valeur de 7 676 \$, correspondant aux frais de location des installations du CSCR, ce qui représente approximativement 14 % du budget de l'événement.

## **JUSTIFICATION**

L'organisme ne peut pas déposer une demande au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal car l'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité. Toutefois, la municipalité souhaite soutenir une offre de service en sport et loisir répondant aux besoins évolutifs de sa population notamment la clientèle des personnes âgées qui représente une tranche importante de la population. En effet, sur l'île de Montréal, on compte plus de 656 000 personnes âgées de 50 ans et plus, ce qui représente le tiers de la population montréalaise. Une dérogation au Règlement sur les tarifs 2017 est nécessaire afin de pouvoir soutenir l'événement et assurer son succès.

Cet événement entraînera des retombées positives :

- En appuyant la FADOQ-Mtl dans l'organisation des Jeux, la Ville contribue positivement à la promotion et au maintien d'un mode de vie sain et actif, et ce, non seulement chez les personnes âgées de 50 ans et plus, mais auprès de toute la population. FADOQ-Mtl est d'ailleurs un partenaire du plan d'action régional Montréal physiquement active 2014-2025;

- Une personne âgée active représente un modèle pour la population. L'événement est une occasion d'offrir à la population une image positive du vieillissement;
- La Ville contribue à briser l'isolement des personnes plus âgées;
- Cet événement est le plus grand rassemblement à caractère sportif et récréatif exclusif aux personnes âgées de 50 ans et plus à Montréal et, de ce fait, il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville;
- Le soutien accordé par la Ville permettra de rehausser la qualité de cette compétition amicale et de renforcer la promotion de l'événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais d'utilisation du gymnase double les 9, 10 et 11 mai pour la tenue des compétitions de badminton, pickleball et volley-ball ont été estimés à 7 676 \$.

Le budget de l'organisme pour tenir l'édition 2017 des Jeux de l'Île de Montréal des 50 ans et plus est de 55 000 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016 - 2020, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir un événement écoresponsable et l'incitera à adopter les pratiques en vigueur au CSCR.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où la Ville n'accorderait qu'une partie ou aucun soutien, l'organisme ne pourrait équilibrer son budget, ce qui pourrait le contraindre à réduire l'envergure de l'événement et à en compromettre la qualité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Du 9 au 14 mai 2017 : déroulement de la 20<sup>e</sup> édition des Jeux FADOQ Île de Montréal (50 ans et plus).

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

Julie LEMAY, 19 décembre 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie LEMAY  
c/s centre sportif et installations dcqmvde

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-21

Jean-François DULIÈPRE  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Luc DENIS  
directeur de direction - Direction des sports

**Approuvé le :** 2017-03-09

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et sports

**Approuvé le :** 2017-03-10

CE : 40.003  
2017/03/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001  
2017/03/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002  
2017/03/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.003  
2017/03/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS